Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260507-D067_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le trente avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, HEDAN Yves, CHEVREL-DURAND Nicole, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, PINARD-JOUBAUD Sandrine, BEASSE Valentin, RACAPE Jean-Paul, LE GOUVELLO DE LA PORTE Yvan, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, PHILIPPE Mathieu, ROLLO Gwendoline, PEDRONO Anthony, MARPAUD BRUNE Marine, STRACK Denis, LE MAUFF Régine, CHARRIER-GARREAU Céline.

Membres excusés : SEBILLET-DUBRULLE Marine (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole), MEHA Roxanne (procuration à BEASSE Valentin).

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 7 mai 2026

Délibération n° 67 : Tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement – camp d'été

Le service enfance jeunesse organise chaque été un camp à destination des enfants et adolescents.

La commission enfance jeunesse, réunie le 5 mai 2026, a proposé les tarifs suivants pour ce camp :

Commune				Hors commune		
Tranche 1 0 à 600	Tranche 2 601 à 750	Tranche 3 751 à 900	Tranche 4 901 et +	Tranche 1 0 à 750	Tranche 2 751 à 900	Tranche 3 901 et +
270,00 €	280,00 €	290,00 €	300,00 €	310,00 €	320,00 €	330,00 €

Il est proposé au Conseil municipal de valider ces tarifs.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver les tarifs exposés ci-dessus ;
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (19 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 12/05/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Joël CASSOU DIT MAISONNAVE

MAIRIE DE STE-MARIE
ILLE-ET-VILAINE